



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

compagnies

Question écrite n° 122356

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les mesures en faveur des usagers des transports aériens. Ainsi, elle lui rappelle qu'à l'initiative du commissaire européen aux transports, un dispositif d'indemnisation des passagers aériens en cas de retard de leur compagnie a été prévu, il y a un an. Elle souhaite connaître l'effectivité de cette mesure s'agissant des compagnies françaises et celles desservant notre territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122356

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3912